

# Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique

## **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**Département d'Ille-et-Vilaine**

**Hôtel du Département**

**1 avenue de la Préfecture**

**CS 24218 35042 RENNES cedex**

Représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Jean-Luc CHENUT, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente n° en date du 18 novembre 2024,

Ci-après dénommé « Le Département »

D'une part

**ET**

**REDON Agglomération**

**3 rue Charles Sillard**

**35600 REDON**

Représentée par Monsieur le Président, agissant par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020,

D'autre part

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique et notamment son article 10 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine et notamment son article L. 330-2 ;

Vu le code de la propriété intellectuelle ;

Vu la charte de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques ;

Vu le schéma départemental de développement de la lecture publique d'Ille-et-Vilaine, voté le 29 juin 2023

### **Préambule** :

La présente convention a pour but d'établir des objectifs communs entre les parties, et les rôles de chacun, pour contribuer au développement de la lecture publique.

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont organisées et financées par la collectivité ou le groupement dont elles relèvent (article L 310-1 du code du patrimoine). La signature du présent document permet aux bibliothèques locales d'accéder aux services de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine. Ce partenariat se fait au bénéfice des bibliothèques municipales lorsque l'établissement public de coopération intercommunale n'a pas la compétence totale sur ces établissements.

Le Département n'a pas vocation à promouvoir ou développer un modèle de réseau de bibliothèques. Il vise à favoriser l'adaptation des services au territoire, aux besoins, au contexte et choix locaux. Il tend à préserver les services aux publics existants lorsque ceux-ci participent des objectifs visés.

### Projet départemental

Le Département a inscrit ses orientations en matière de lecture publique dans le schéma départemental de la lecture publique 2023-2028 qui fixe trois priorités pour le développement de la lecture publique :

1. S'engager à développer la contribution de la médiathèque départementale dans la démarche « développement durable » de la collectivité et s'engager à valoriser et accompagner les actions des bibliothèques de son réseau.

Les contributions des bibliothèques aux enjeux du développement durable doivent être davantage rendues visibles et être développées. Ainsi la lecture publique sera plus intégrée dans les démarches transversales et la lecture publique intégrera, elle aussi, les objectifs et indicateurs des autres politiques dans ces domaines (plan carbone, transport et mobilité, achat public...). **Les actions ou projets contribuant aux enjeux environnementaux doivent tout particulièrement faire l'objet d'une valorisation** et d'un partage pour penser des services plus responsables.

2. S'engager à poursuivre l'accompagnement du développement du rôle social et éducatif des bibliothèques en s'appuyant sur les travaux issus de l'Agenda 2030

La réduction des inégalités est un objectif majeur dans notre société en transition. Les plus fragiles seront les plus impactés par les changements. Si les bibliothèques en Ille-et-Vilaine progressent largement dans ce domaine, le développement des services aux publics prioritaires doit permettre de contribuer plus fortement aux objectifs départementaux, avec une meilleure prise en compte des dimensions sociales et environnementales. Il s'agira de travailler avec les bibliothèques dans les domaines de l'accessibilité au sens large (handicap, bâtiments, horaires d'ouverture...), de l'inclusion, de l'éducation, de l'innovation et de la participation citoyenne, du développement de partenariats avec les acteurs de la vie sociale notamment, de la médiation scientifique...

3. S'engager à consolider la structuration du territoire et les coopérations existantes en intégrant les éléments de démarche « développement durable »

Les coopérations et mutualisations construites ces dernières années avec la montée en puissance des réseaux de bibliothèques ont contribué au développement des offres de services à l'utilisateur. La médiathèque départementale poursuivra cette dynamique d'accompagnement pour garantir sa pérennité en contribuant à la réalisation des schémas intercommunaux de développement de la lecture publique, en étant force de proposition en matière de politique documentaire concertée, en prenant en compte les spécificités des territoires dans l'élaboration de la desserte documentaire, en soutenant une offre numérique inclusive et responsable et à l'aide de son dispositif d'aide à l'emploi en bibliothèque. La médiathèque départementale utilisera notamment les travaux de l'Agenda 2030 en support.

Pour ces trois engagements départementaux, tous les volets d'intervention de la médiathèque départementale seront concernés et pourront être mobilisés pour aider les bibliothèques : la formation, la politique documentaire et la desserte, le prêt d'outils et l'animation, le conseil et l'ingénierie. Mais les objectifs communs devront fixer des priorités et phaser les déroulés.

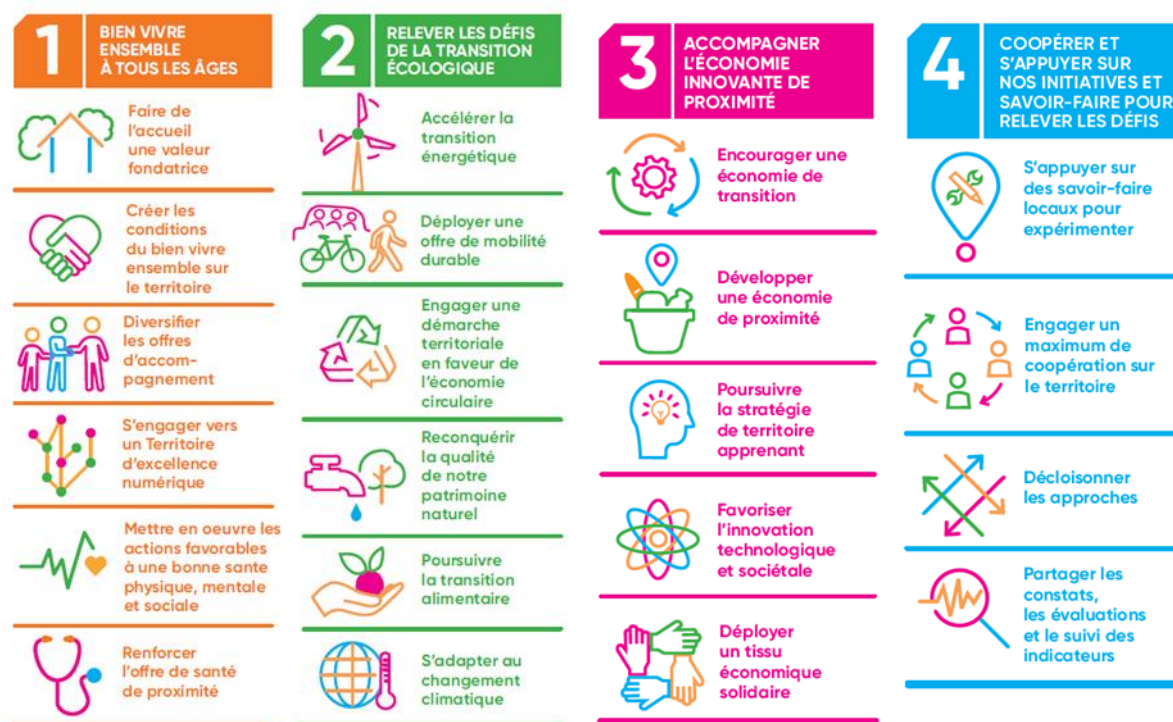
## Projet de l'établissement public de coopération intercommunale

Les orientations de lecture publique de REDON Agglomération s'inscrivent dans le projet de territoire dont elle s'est dotée en juin 2021, autour de quatre axes, déclinés en objectifs stratégiques :

### 4 ENJEUX

#### 20 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

POUR RÉUSSIR LES DÉFIS ÉCOLOGIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX



La médiathèque intercommunale ainsi que la coordination intercommunale du réseau des Médiathèque(s) de REDON Agglomération concourent à la réalisation de ses objectifs.

Ces derniers se traduiront de façon opérationnelle :

- Dans le PCSES (Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social) de la Médiathèque intercommunale Jean-Michel Bollée (en cours de rédaction)

- Dans le SIPL (Schéma Intercommunal de Lecture Publique) dont la phase de diagnostic débutera en 2025 en vue d'en débiter la rédaction en 2026.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIV**

### **ARTICLE 1 : LES OBJECTIFS**

Après consultation des bibliothèques municipales du réseau de lecture publique et en concertation avec la coordination intercommunale, les grands enjeux autour desquels nous établissons notre coopération sont les suivants :

## **La coopération et la structuration du réseau de lecture publique**

La dimension intercommunale de la lecture publique est présente depuis 2005 au sein de REDON Agglomération. Le recrutement, dès 2008, d'une coordinatrice du réseau a favorisé sa structuration progressive, autour des animations puis d'un logiciel et d'un fonctionnement communs en vue d'offrir un service harmonisé de qualité aux habitants. Le réseau compte aujourd'hui 28 médiathèques pour les 31 communes de son territoire.

Il apparaît aujourd'hui indispensable de doter le réseau d'un document d'orientation stratégique et de mettre à jour les engagements réciproques des communes et de l'EPCI.

Pour ce qui concerne les 11 bibliothèques du réseau breillien, la poursuite du soutien affirmé de la Médiathèque intercommunale Jean-Michel Bollé sera de nature à favoriser une intégration plus poussée de deux médiathèques actuellement éloignées du réseau et à entretenir la participation et l'investissement des médiathèques au réseau breillien et plus largement au réseau intercommunal.

Le renforcement de la coopération entre les bibliothèques breilliennes du réseau, l'antenne médiathèque départementale et le service de lecture publique intercommunal permettra de conjuguer les actions de chacun et donner une dimension, une pérennité plus grande aux projets, au bénéfice des habitants. Cadrer cette coopération est un enjeu fort.

### **OBJECTIF 1 : Fédérer le réseau autour d'un projet commun**

#### Engagements de REDON Agglomération :

- Piloter la démarche et rédiger un Schéma intercommunal de développement de la lecture publique
- Formaliser la coopération des communes et de REDON Agglomération en matière de lecture publique dans une convention intercommunale de réseau

#### Engagements du Département :

- Accompagner la rédaction du Schéma de développement de la lecture publique intercommunale : appui aux temps participatifs du réseau

- Aide au diagnostic par le traitement ou la mise à disposition de ses ressources statistiques, en étroite collaboration avec les bibliothèques départementales du Morbihan et de Loire-Atlantique.
- Participer aux temps d'échanges réunissant les trois bibliothèques départementales dont dépend REDON Agglomération autour de leurs services respectifs.

[Calendrier prévisionnel](#) : 2025 - 2026

## **OBJECTIF 2** : Fédérer le réseau breillien en soutenant l'implication de chacune des 11 bibliothèques

[Engagements de REDON Agglomération](#) :

- Mener une politique incitative favorisant la cohésion du réseau breillien
- Maintenir et animer les réunions régulières du réseau breillien
- Intégrer le référent territoire de l'antenne Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine au périmètre d'invitation des réunions régulières du réseau

[Engagements du Département](#) :

- Mettre en place un accompagnement ciblé pour les bibliothèques de Lieuron et Langon en collaboration étroite avec la coordination du réseau.
- Sensibilisation des élu·es du territoire aux enjeux de la loi Bibliothèque 2021<sup>1</sup>
- Participation active du référent territoire de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine aux réunions régulières du réseau

[Calendrier prévisionnel](#) : progressivement, dès signature

## L'égalité d'accès des habitants du territoire aux bibliothèques

L'évaluation de la précédente convention<sup>2</sup> relevait que les principales améliorations de l'égalité d'accès des habitant·es aux bibliothèques du territoire, résidaient dans le renforcement du maillage de la partie nord du territoire et sur une circulation des documents entre les bibliothèques. La période 2023-2028 sera riche en évolutions contribuant à ces améliorations. D'une part, le déploiement d'une navette intercommunale, d'une démarche de politique documentaire de réseau et, d'une desserte départementale adaptable à l'évolution des besoins. D'autre part, l'ouverture prochaine d'un équipement culturel structurant à Pipriac, comprenant une médiathèque. Enfin, l'extension des collections à des outils d'animation destinés aux bibliothèques du réseau.

## **OBJECTIF 3** : Une navette documentaire pour le réseau des Médiathèque(s) de REDON Agglomération et adaptation de la desserte départementale

[Engagements de REDON Agglomération](#) :

---

<sup>1</sup> Loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, promulguée le 21 décembre 2021.

<sup>2</sup> Convention d'objectifs communs relative à l'accès des bibliothèques publiques aux services de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine 2020-2021/2022

- Mise en place d'une navette documentaire en 2024

#### Engagements du Département :

- Poursuivre la collaboration en cours pour une bonne articulation navette intercommunale-navette départementale sur la partie Ille-et-Vilaine
- Autoriser les documents de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine à circuler dans les bibliothèques du réseau situées dans les autres départements.
- Un nouveau cadre de desserte Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine pour le réseau  
ANNEXE Desserte

#### Calendrier prévisionnel :

Navette intercommunale :

- Février-mars 2024 : Mise en place du groupement d'achat
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 : Lancement du marché pour le recrutement d'un prestataire pour la navette
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre : organisation opérationnelle de la navette en concertation avec les bibliothèques et le prestataire retenu
- 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 : lancement de la navette

Desserte MDIV : dès signature

**OBJECTIF 4 :** Un projet de politique documentaire intercommunale concertée pour le réseau des Médiathèque(s) de REDON Agglomération

#### Engagements de REDON Agglomération :

- Pilotage d'une réflexion de politique documentaire concertée en 2026, amorcée par la formation-action du Département en 2025.

#### Engagements du Département :

- Formation-action sur les méthodologies des politiques documentaires concertées et soutien au lancement du projet – En 2025, sous réserve des arbitrages départementaux.

#### Calendrier prévisionnel : 2025-2027

**OBJECTIF 5 :** Accompagnement de l'ouverture de la nouvelle médiathèque de Pipriac

#### Engagements de REDON Agglomération :

- Favoriser une bonne intégration de la nouvelle structure au réseau breillien
- Proposer un accompagnement professionnel, en complémentarité avec la médiathèque départementale, tout au long du projet

#### Engagements du Département :

- Assurer une bonne intégration de la nouvelle structure à l'environnement Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine

- Accompagnement de l'ouverture de l'équipement sur demande anticipée de la commune aux dispositifs suivants : aide à l'achat de mobilier, aide au recrutement, prêt d'ouverture Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine

[Calendrier prévisionnel](#) : 2024 et 2025

## **OBJECTIF 6** : Créer un fonds tournant intercommunal d'outils d'animation

[Engagements de REDON Agglomération](#) :

- Piloter la construction d'un fonds intercommunal tournant d'outils d'animation en complémentarité avec celui de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine et des Bibliothèques départementales du Morbihan et de Loire Atlantique, en 2026-2027

[Engagements du Département](#) :

- Collaborer à la construction de ce fonds afin de faciliter la cohérence et la complémentarité avec les collections actuelles, la politique documentaire et les projets du service Formation-Animation de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine.

[Calendrier prévisionnel](#) : 2026 - 2027

## Le développement durable du réseau de bibliothèques

L'orientation Développement durable du Schéma Départemental de Lecture Publique 2023-2028 fait écho à l'objectif stratégique Transition écologique inscrit à la politique de l'agglomération. Elle a rencontré sur ce territoire des équipes particulièrement réceptives à cette thématique, comme en témoigne un projet intercommunal sur l'environnement déjà programmé. Le besoin des bibliothécaires de se former, s'informer et échanger pour adopter des pratiques éco-responsables est également un élément important qui sera soutenu par la Médiathèque départementale et l'EPCI.

## **OBJECTIF 7** : Créer un fonds intercommunal consacré à l'environnement

[Engagements de REDON Agglomération](#) :

- Favoriser l'éclosion et le déploiement de ce projet porté par les bibliothèques du réseau breillien

[Engagements du Département](#) :

- Accompagner la demande des bibliothèques du réseau au dispositif Dons sur projet de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine entre 2024 et 2028.
- Mise en relation avec les partenaires départementaux (Espaces naturels sensibles)

[Calendrier prévisionnel](#) : 2024-2028

## **OBJECTIF 8** : Monter en compétence sur le développement durable pour adapter les pratiques du réseau

[Engagements de REDON Agglomération](#) :

- Intégrer la thématique Développement durable au programme de formation et échanges de pratiques des bibliothécaires du réseau

#### Engagements du Département :

- Co-construire une formation territoire sur le développement durable et en particulier sur la gestion des collections, afin d'établir des règles communes sur la 2ème vie du document.
- Fournir des contenus et améliorer l'accès aux ressources existantes
- Valoriser les actions mises en place sur le réseau par la communication départementale

Calendrier prévisionnel : formation en 2026

## L'inclusion sociale et numérique dans les bibliothèques

L'inclusion sociale et l'inclusion numérique de ce territoire présentent des atouts : plusieurs bibliothèques ont un haut niveau sur l'accessibilité des documents et la capacité à toucher des publics éloignés de la culture. L'accompagnement aux pratiques numériques est de bon niveau. L'intercommunalité et le Département ont un rôle à jouer dans une meilleure coordination des actions afin de contribuer à une diffusion plus large et une pérennité plus grande de celles-ci.

### **OBJECTIF 9** : Faire progresser l'inclusion sociale du territoire

#### Engagements de REDON Agglomération :

- Rendre plus visibles pour le public les ressources du réseau en matière d'accessibilité
- Poursuite de la mise en œuvre du Schéma intercommunal d'accessibilité

#### Engagements du Département :

- Soutenir à la mise en œuvre du Schéma intercommunal d'accessibilité, selon les modalités qui seront définies ensemble au début du groupe de travail.
- Co-construire une formation territoire sur le portage à domicile et/ou l'accueil des Assistant•es maternel•les en bibliothèque

Calendrier prévisionnel : formation(s) territoire 2027-2028

### **OBJECTIF 10** : Faire progresser l'inclusion numérique du territoire

#### Engagements de REDON Agglomération :

- Réfléchir au développement du label "Bibliothèque Numérique de référence" du Ministère de la Culture, pour REDON Agglomération
- Favoriser le développement de la littératie numérique auprès des bibliothécaires du réseau et inclure la thématique de l'inclusion numérique dans les échanges de pratiques entre bibliothécaires du réseau
- Réfléchir au développement d'une malle d'outils numériques dédiée au réseau

#### Engagements du Département :

- Accès au Réseau d'acteurs du numérique, selon évolution de ce dispositif par l'Agence départementale de Redon et des Vallons de Vilaine
- Prêt de tablettes et documents à réalité augmentée ANNEXE Desserte
- Accès aux ressources numériques départementales ANNEXE Desserte
- Aide à l'organisation de Rendez-vous numériques dans les bibliothèques pour la médiation des ressources numériques



## **ARTICLE 2 : SUIVI ET EVALUATION**

Un calendrier de suivi sera établi conjointement par les parties pour déterminer les étapes de suivi de la convention et fixer des temps d'échanges réguliers définis en concertation pour examiner l'état d'avancement des engagements et les faits marquants.

## **ARTICLE 4 : COMMUNICATION**

De manière générale, les deux partenaires s'engagent, dans le cadre des objectifs de la présente convention, au respect et à la mention de chacune des deux parties dans toutes publications de documents, actions d'information et de communication, organisations de manifestations ou animations à destination du public selon les termes énoncés ci-dessous :

1. Le territoire s'engage à faire insérer le logo du Département d'Ille-et-Vilaine sur les principaux supports de communication envisagés relatifs aux objectifs communs (affiches, programmes, invitations, dossiers de presse, insertions presse et annonces publicitaires médias, annonces sites Internet...).
2. Le Département s'engage à fournir son logo sous toutes formes souhaitées et reste à la disposition du territoire pour tout conseil en communication et notamment sur le respect des éléments de la charte graphique.
3. Si le territoire sollicite le Département pour l'écriture d'un éditorial (ou équivalent pour un programme) ou pour la présence d'un.e élu.e à une conférence de presse ou journée d'ouverture ou de clôture d'une manifestation, elle s'engage à le faire dans des délais raisonnables : plus de trois semaines avant la date limite de retour ou avant l'événement.
4. Si le territoire produit un document écrit ou audiovisuel (programme, affiche...) relatif à la manifestation, elle s'engage à en faire parvenir plusieurs exemplaires au Département.

## **ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et est conclue jusqu'au 31 décembre 2028, dans le cadre du schéma départemental de la lecture publique 2023-2028.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

## **ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses de la présente convention par l'une ou l'autre des parties, et après épuisement des voies amiables, la présente convention pourra être dénoncée dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la structure n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

La convention sera résiliée de plein droit en cas de manquement de l'un ou l'autre des différents partenaires aux obligations souscrites dans celle-ci, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre avec accusé valant mise en demeure.

**ARTICLE 7 : LITIGES**

Les éventuels litiges touchant à l'application de la présente convention, et après épuisement de toutes les voies amiables seront soumis au Tribunal administratif de Rennes.

ANNEXE :

Modalités de la desserte documentaire départementale établies dans le cadre de cette convention

**Fait à REDON en 3 exemplaires originaux, le .....**

**Le Président de l'établissement public de  
coopération intercommunale**

**Le Président du Conseil départemental**

**Jean-François MARY**

**Jean-Luc CHENUT**

ANNEXE : Modalités de la desserte documentaire départementale établies dans le cadre de cette convention

<p><b>Tronc commun</b></p> <p>Socle de base proposé à toutes les bibliothèques conventionnées</p>	<p><b>1 échange principal par an et par bibliothèque</b></p> <p><b>Accès à tous les fonds</b> (sauf mention contraire sur certains fonds)</p> <p><b>Livraison des réservations</b> : 150 documents réservables maximum livrés avec une fréquence tous les 15 jours</p> <p><b>Accès aux bouquets de ressources numériques</b> (hors Rennes Métropole)</p>	<p><b>Outils d’animation :</b></p> <p>Accès à l’ensemble du catalogue (portail MDIV)</p> <p>2 prêts de tapis de lecture par an et par bibliothèque maximum (durée : 1 mois)</p> <p>« Nouveautés » : 1 prêt par an et par bibliothèque maximum</p> <p><b>Formations</b> : Accès au catalogue et aux formations de territoire coconstruites</p>
<p><b>Adaptations territoriales définies entre l’antenne MDIV de Pipriac et REDON Agglomération</b></p>	<p><b>Un échange principal par an et par bibliothèque</b> sur une date programmée.</p> <p>On emprunte « selon son besoin » parmi les documents suivants : livres, CD, DVD - « selon les modalités d’accès » les documents des fonds spécifiques.</p> <p><b>Un 2me échange programmé :</b></p> <p>Conditions d’emprunt identiques à l’échange principal.</p> <p>Possible sur demande de la bibliothèque en septembre de chaque année pour l’année suivante. En 2024 : un échange supplémentaire sera proposé après signature de la présente convention à 1 bibliothèque.</p> <p><b>Petits échanges de 50 documents max :</b></p> <p>Sur rendez-vous (un appel téléphonique suffit) : livres, CD, DVD et fonds spécifiques, selon modalités d’accès</p> <p><b>Livraison</b> des réservations sur point unique.</p>	<p><b>Outils de l’antenne :</b></p> <p>Accès à l’emprunt de tablettes numériques et valisettes de documents.</p>